

Document unique pour déclarer un PROJET d'ACTION(s) PARTENARIALE(s) en Education au Développement Durable des écoles de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône. TOUS CYCLES.

L'enseignant renseigne ce document avec l'aide du (des) partenaire(s) sollicité(s) puis l'envoie à son IEN pour avis. Celui-ci le retourne à l'enseignant qui le transmet, s'il est validé, aux partenaires associatifs et aux partenaires financeurs. Un document d'aide à la rédaction est joint en annexe.

1. ECOLE

Classe(s) impliquée(s) dans le projet :

Nom, adresse :	Directrice (directeur) de l'école :	Niveau :	Effectif :	Enseignant (s) :
Ordinaire /en Difficulté /REP /REP+				
Tél :	Porteur(se) du projet :			
Mail : ce.069 @ac-lyon.fr				

2. Partenaires pédagogiques associatifs.

Nom de la structure :	Tél :	Adresse électronique de l'intervenant (e) :

3. Intitulé du projet : _____

Critères de validation de votre projet EDD par votre circonscription.

Le document unique de partenariat en EDD sera évalué selon les critères suivants :

- **Les partenaires mobilisés sont agréés au plan académique ou national ; ou non (si accord de la (du) directrice (directeur) de l'école.**
- **Ce projet s'inscrit dans les fondamentaux de l'EDD.** Les quatre piliers de l'EDD sont les dimensions :
 - Sociale (Ex : mise en œuvre de débats, conseils d'élèves, d'éco – délégués, jumelage de classes, ...)
 - Économique (Ex : éducation au choix face à une problématique économique : moins de plastiques, de sodas, ... mais quoi pour les remplacer ?)
 - Culturelle (Ex : productions artistiques à partir de matériaux réutilisables ; enjeux patrimoniaux ou territoriaux...)
 - Environnementale (sorties nature, qualité de l'eau, de l'air, biodiversité, jardinage, ...).
- **Le lien entre le projet d'école et le choix de ce projet pour l'EDD est explicite.**
- **Les modalités de co-interventions présentées sont équilibrées.** Il est donc important de bien renseigner les étapes de la séquence pédagogique.
- **Le déroulement du projet est cohérent en regard des objectifs visés.**
- **La démarche d'investigation scientifique est explicitement mise en œuvre.** Elle est visible dans le déroulement des séances.
- **L'évaluation des compétences acquises par les élèves est clairement anticipée.**
- **La valorisation du projet passe par l'engagement dans une action éco - citoyenne, au niveau local.**
- **Les modalités de communication sur le projet, en interne, et vers l'extérieur, sont précisées.**

4. Axe du projet d'école concerné par ce projet interdisciplinaire en EDD :

5. 17 ODD Unesco Agenda 2030. Quel(s) objectif(s) de développement durable est (sont) – il(s) visé(s) ? Cf. Annexe.

6 Votre école est – elle labellisée E3D (Cf. Circulaire MEN 24/09/20. Renforcement de l'éducation au DD) ?

OUI

NON

Si oui, depuis quelle année, et à quel niveau ?

7. Projet(s) de la collectivité territoriale dans lequel s'inscrit cette (ces) action(s) partenariale(s) : Plan Climat Energie Métropole / Département, Agenda 2030, ...

--

8. Démarche et partenariat : Qui fait quoi au cours des différentes phases du projet ?

Étapes de la séquence pédagogique :	Dates ou période	Co-construction du projet :	
Phase préparatoire avec le(s) partenaire(s).	Printemps 2022.		
		Contenus pédagogiques.	Apprentissages visés pour les élèves.
Séances prévues hors présence du partenaire			

Séances en présence du partenaire			
Valorisation du projet : action(s) éco - citoyenne(s) engagée(s).			
Modalité(s) de communication (en interne et en externe).			
EVALUATION des principales compétences acquises par les élèves à l'issue de ce projet EDD : (EMC, sciences, géographie, ...).			Modalités d'évaluation (dispositif oral / écrit) :

9. Budget prévisionnel équilibré.

DEPENSES	RECETTES
-----------------	-----------------

Motif(s) de la dépense :	Montant	Source(s) de financement :	Montant
TOTAL :		TOTAL :	

10. Commentaires, avis et signature de (du) la directrice (teur) de l'école :

→ TRANSMISSION du présent dossier à l'IEN de votre circonscription pour validation.

AVIS de l'IEN :

FAVORABLE

/

DEFAVORABLE.

Date : / / 2022.

Tampon de la circonscription et signature.

Annexe : aide à la rédaction du Document Unique EDD 69.

1. Ecole :

- Renseignez **un document pour un projet** ; à partir de 3 interventions (ou 6h) d'un partenaire extérieur. Le projet peut concerner une ou plusieurs classes dans un niveau - voire un cycle- mais pas plusieurs cycles. Les objectifs d'apprentissages et l'organisation de la séquence étant vraiment différents d'un cycle à l'autre. Une classe multi-niveaux se positionne dans un seul cycle.
En conséquence, si toutes les classes d'une école veulent mener un projet sur le même thème, il faut *a minima* un D.U. par cycle.

2. Partenaires :

- Les partenaires associatifs doivent être agréés au niveau académique ou national, ou à défaut, autorisés à intervenir par la (le) directrice (teur).

3. Axe du projet d'école :

- Ne mentionnez que l'axe prioritaire concerné, tel qu'il est défini dans votre projet d'école (un copier-coller suffit).

4. 17 ODD Unesco Agenda 2030 : Relevez, les deux ou trois objectifs principaux visés par votre projet.

Cf. <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>

5. Projet(s) de la collectivité territoriale dans lequel s'inscrit cette (ces) action(s) partenariale(s) :

- Indiquez quels projets pour accompagner la transition écologique et solidaire sont déployés sur votre territoire (communal, départemental et/ ou métropolitain).

6. Séquence pédagogique :

- L'enseignant est à l'initiative du projet, il est maître de son déroulement et des objectifs à atteindre. Il doit intégrer les contributions des partenaires associatifs **dans son projet, et non l'inverse**. La conception du projet ne peut se réduire qu'au choix d'une proposition sur le catalogue d'un partenaire.
- Phase préparatoire : lors de cette rencontre, vous devrez ensemble construire les étapes du projet. Avec le partenaire, vous indiquerez ce que vous pouvez travailler avec vos élèves avant sa première intervention. Vous préciserez donc dans ce tableau la chronologie des séances que vous prévoyez sans, et avec le partenaire (avec par exemple, pour codage des séances : S1, S2...).
- Séances prévues hors présence et en présence du partenaire : vous écrirez pour chaque séance les contenus abordés et en regard, les apprentissages visés pour les élèves.

7. Valorisation : cette étape est importante car elle doit **conduire les élèves à s'engager dans une action éco - citoyenne, pérenne pour leur école, leur quartier, leur commune, ...**

8. Communication : elle doit être interne (informations auprès des autres classes, affichages...) **et** externe (événements avec les parents et les partenaires territoriaux, diffusion sur les médias scolaires ou locaux, retours d'expériences avec les partenaires financeurs ou intervenants).

9. Evaluation des compétences : il s'agit bien ici **d'évaluer les compétences acquises par les élèves** et non les conditions de réalisation du projet. Vous précisez donc les principales compétences visées pour les élèves dans le cadre de ce projet et indiquez, en regard, les modalités d'évaluation choisies (production orales ou écrites, artistiques ; marché de connaissances, ...).

10. Budget : Tout projet présentant un budget non équilibré (total recettes = total dépenses) ne pourra être validé par votre IEN. Vous devez donc connaître les sources de financement de vos dépenses, même si vous n'avez pas encore l'assurance qu'elles seront prises en charge par vos financeurs.

